

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF576

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 27 QUATERDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 27 *quaterdecies A*, introduit au Sénat, et qui prévoit une faculté d'exonération de TFPB pour les établissements privés d'enseignement supérieur.

Contrairement aux établissements publics, ces établissements privés, même non lucratifs, produisent des revenus, ce qui justifie leur imposition à la TFPB.

Cet article pourrait aussi créer une rupture d'égalité et emporte donc un risque constitutionnel.